

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2020

Administration générale

1. La séance a été ouverte à 20 h 57 en absence des conseillers Jacques Frappier et André St-Louis. Elle s'est déroulée à huis clos en raison de l'urgence sanitaire. Elle a toutefois été enregistrée et sera disponible sur le site Internet de la Municipalité comme le veut le dernier décret gouvernemental.
2. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.
3. Concernant l'adoption habituelle des procès-verbaux, le Conseil a débuté par accepter à l'unanimité les précisions apportées relativement au procès-verbal du 6 avril 2020, lequel avait été adopté le 6 mai 2020. Ensuite, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2020 et celui de la séance extraordinaire du 19 mai 2020 ont été adoptés à l'unanimité.
4. En raison du refus du maire de signer la résolution 114-05-2020, adoptée majoritairement le 19 mai dernier pour céder à Mme Suzie Julien et M. Michel Frappier **deux (2) terrains réservés par la Municipalité pour le projet de résidence pour personnes âgées** et leur accorder une option d'achat sur un troisième terrain du même projet, cette résolution a été de nouveau soumise au vote comme le veut l'article 142 du Code municipal. M. Claude Frappier s'est retiré du vote pour éviter tout conflit d'intérêt. Par un vote à majorité (3 contre et 1 pour), la résolution n'a pas été adoptée.
5. Un relevé de la correspondance reçue depuis la dernière réunion a été déposé.
6. Les comptes courants ont été déposés, approuvés et autorisés à l'unanimité.
7. **Le dépôt du rapport annuel du maire**, qui se fait normalement en juin, a été ajourné parce que la Municipalité ne dispose pas encore de ses états financiers 2019; le vérificateur externe ne peut les déposer avant que la MRC de Maskinongé n'ait complété les siens.
8. Le directeur général a déposé **le rapport annuel de la rémunération des élus**. Les conseillers Claire Boucher, André St-Louis, Claude Frappier, Jacques Frappier et Mario Lessard ont touché 4 707 \$ en 2019. Mme Laurence Requilé a touché 4 869 \$, soit 162 \$ de plus que ses collègues conseillers, parce qu'elle a remplacé le maire à une rencontre de la MRC. Le maire a touché 14 119,50 \$ de la Municipalité, et 12 167,64 \$ de la MRC de Maskinongé.
9. Il a été résolu à l'unanimité de céder à Mme Roxane Fallon et M. François Guillemette **le lot 5 333 979**, de 1 888 m² sur la rue Matteau, au prix de 7 863,91 \$ incluant les frais de lotissement et les taxes applicables. Les acquéreurs devront également payer les services municipaux au montant de 16 577,60 \$. Le maire et le directeur général ont été mandatés pour signer les actes notariés pour et au nom de la Municipalité.

10. À la demande d'une citoyenne de la rue Matteau, Mme Marie-Pier Gauthier, il a été résolu à majorité (3 pour et 1 contre) d'accepter **de hausser à 4 pieds la haie de la Municipalité en bordure de son terrain** pour améliorer son intimité. Il s'agit ici du terrain de la Municipalité acquis de la Caisse populaire et abritant dorénavant le bureau municipal.
11. Il a été résolu à l'unanimité d'**accepter la démission** de M. André Gélinas journalier du service des travaux publics.
12. Le maire a informé le Conseil que *Service Canada* a donné suite à une (1) demande sur quatre (4) d'embauche de personnel dans le cadre du programme Emploi d'été du Gouvernement fédéral. Le poste alloué est un des deux demandés par l'OTJ.

Sécurité publique

13. Il a été résolu à l'unanimité d'adresser à notre opérateur des appels d'urgence, CLR, **la facture des salaires que nous avons dû verser à quatre (4) de nos pompiers** à la suite d'une erreur de l'opérateur.
14. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter **le rapport annuel de notre service de sécurité incendie** et de le transmettre à la MRC de Maskinongé comme le veut le schéma de couverture de risques. Les membres du Conseil ont noté et déploré une faible réalisation de nos objectifs de prévention.
15. L'item prévention, prévu à l'ordre du jour, sera traité lors d'une séance d'ajournement qui se tiendra le 15 juin 2020.
16. La conseillère responsable du secteur, Mme Claire Boucher, n'avait pas d'information particulière à transmettre.

Transport

17. Il a été résolu à l'unanimité de ratifier **la demande de subvention adressée à notre député provincial pour deux projets d'entretien de notre réseau routier municipal** (pour le remplacement de ponceaux sur la rue Brodeur et l'aménagement de la virée à l'extrémité sud de la rue Plourde.
18. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de *Carrosserie André Bellefeuille* de Saint-Paulin au montant de 640,64 \$, toutes taxes incluses, pour **des enseignes de signalisation visant justement à améliorer la signalisation dans le secteur du chemin des Allumettes.**
19. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de *Carrosserie André Bellefeuille* de Saint-Paulin au montant de 1724,63 \$, toutes taxes incluses, pour **réparer un véhicule accidenté de la Municipalité.**

20. Le conseiller responsable du secteur transport, M. Claude Frappier, a informé le Conseil que des démarches sont en cours auprès du ministère des Transports pour la réfection durable du chemin du Bout-du-Monde qui sert actuellement de voie de contournement pour le transport lourd qui ne peut plus emprunter le pont Allard.

Hygiène du milieu

21. Il a été convenu que **l'écocentre améliorera progressivement les services offerts selon l'expérience**. Le Conseil préfère ajouter progressivement de nouveaux services plutôt que d'ouvrir complètement et devoir ensuite réduire les services selon les contraintes, notamment celles liées à la disposition des matières recyclables.

22. Il a été résolu à l'unanimité d'accorder à *Can-Explore inc.* un contrat de 7 798,75 \$ pour **inspecter par caméra nos installations sanitaires** dans le secteur du rang Beauvallon et de la rue Brodeur, section ouest, et ce jusqu'à la station de pompage.

23. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter **notre rapport annuel d'analyse de qualité de l'eau potable** et de le transmettre au Gouvernement tel que demandé. Le rapport témoigne de l'excellence de notre eau potable.

24. Il a été résolu à l'unanimité de participer à une promotion sur la récupération d'eau de pluie pilotée par l'OBVRLY. **Trois (3) barils pour récupérer l'eau de pluie**, d'une valeur de 60 \$ chacun, seront remis gratuitement à des citoyens qui participeront au concours qui attribuera les barils par un tirage au sort. Le financement est assuré à 50 % par l'OBVRLY et 50 % par la Municipalité.

25. Il a été résolu à l'unanimité **d'inscrire la Municipalité au regroupement des Communautés bleues**. L'adhésion à ce mouvement national poursuit trois (3) objectifs : reconnaître le droit humain à l'eau et à l'assainissement, promouvoir les services publics d'aqueduc et d'égout, interdire la vente d'eau embouteillée dans les édifices et lors des événements publics municipaux.

26. La conseillère responsable du secteur, Mme Laurence Requilé, n'avait pas d'information particulière à transmettre.

Santé et bien-être des citoyens

27. Suite à la décision de refuser leur première offre d'achat (voir alinéa 4), une deuxième offre de Mme Suzie Julien et M. Michel Frappier a été étudiée. **Cette offre vise l'achat d'un des terrains réservés par la Municipalité pour le projet de résidence pour personnes âgées et une bande de 20 pieds du terrain adjacent**. M. Claude Frappier s'est retiré du vote pour éviter tout conflit d'intérêt. Il a été résolu à l'unanimité de décliner cette offre; le refus du Conseil

est motivé, d'une part, par sa volonté de maintenir la réservation des terrains et, d'autre part, pour éviter de morceler ses terrains à vendre (une orientation adoptée il y a plusieurs années).

28. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser la Commission scolaire à faire **des aménagements du stationnement et des égouts pluviaux de l'école Des Vallons** à condition d'assurer, à ses frais, la remise en état des installations municipales.
29. Le conseiller responsable du secteur, M. Mario Lessard, n'avait pas d'information particulière à transmettre.

Aménagement, urbanisme et zonage

30. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter **une demande de dérogation mineure** de M. Martin Dupuis pour régulariser les marges de recul d'un de ses terrains sur la rue Brodeur. Aucun citoyen ne s'est manifesté au cours de la procédure de consultation et le Comité d'urbanisme a recommandé au Conseil d'accepter cette demande.
31. Il a été résolu à l'unanimité de refuser de vendre à Mme Geneviève Taillefer, de la rue Bergeron, **une parcelle de terrain du parc du Petit-Galet** qu'elle convoitait pour agrandir son terrain. La décision du Conseil vise à préserver l'intégrité du parc.
32. Il a été résolu à l'unanimité **d'autoriser le Baluchon à installer une guérite sur le chemin des Trembles** et de mandater l'administration pour réaliser le projet, de concert avec le demandeur et sur une base durable, en cédant l'extrémité est du chemin public à l'entreprise à condition que l'opération n'entraîne pas de frais pour la Municipalité. La section de chemin cédée deviendrait un chemin privé et permettrait à l'entreprise de contrôler l'accès au site comme l'exige la Santé publique pour autoriser la reprise des activités de l'établissement.
33. Le conseiller responsable du secteur, M. André St-Louis, étant absent, aucune information particulière n'a été communiquée.

Culture, loisirs et sports

34. Il a été résolu à l'unanimité **d'annuler les factures mensuelles des organismes utilisateurs du Centre multiservice Réal-U.-Guimond** à compter du 1er avril 2020 et ce, pour toute la durée de fermeture du Centre pendant la pandémie de COVID-19.
35. Il a été résolu à l'unanimité **de rembourser les particuliers ayant loué une salle au Centre multiservice Réal-U.-Guimond** pour des activités devant être réalisées pendant la période de fermeture du Centre.
36. Il a été convenu d'étudier, à la prochaine séance, **une politique globale d'utilisation communautaire du Centre multiservice Réal-U.-Guimond** et d'y traiter tous les besoins manifestés par les organismes.

37. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter **le plan de reprise graduelle des activités de la bibliothèque municipale** selon les directives de la Santé publique, d'autoriser l'administration municipale à effectuer les dépenses jugées nécessaires à cette fin, et d'annuler les amendes exigibles pour non-retour de livres pendant la période de fermeture. En collaboration avec la coordonnatrice de la bibliothèque, le directeur général est également autorisé à apporter les adaptations nécessaires selon les autorisations données par la Santé publique et ce, au fur et à mesure de l'évolution de la situation.
38. Il a été résolu à l'unanimité de **décliner la demande de commandite d'Appartenance Mauricie Société d'Histoire régionale** sous forme d'achat de calendriers historiques. Le Conseil préfère réserver son aide à la *Société d'histoire et de généalogie de Saint-Paulin*.
39. Le conseiller responsable du secteur, M. Jacques Frappier, étant absent, aucune information particulière n'a été communiquée.

Autres sujets

40. La nouvelle procédure d'assemblée élimine la période d'intervention du public et aucun autre message ou intervention par écrit ou autre n'a été reçu.
41. Par vote unanime, à 21 h 25, la séance a été ajournée au lundi 15 juin à 21 h.